

## PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR lors de votre rendez-vous en Mairie

- **Le formulaire de pré-demande** que vous aurez imprimé à l'issue de votre pré-demande en ligne
- Une **photo d'identité** récente (moins de 6 mois) sans lunettes de préférence
- Un **justificatif de domicile** de moins d'un an au nom du demandeur (venir avec l'original + une copie)
- **La carte d'identité** + une copie + **le passeport** (en cas de demande de passeport)
- En cas de perte de la carte d'identité, fournir une déclaration de perte (formulaire téléchargeable lors de la prise de rendez-vous) et un timbre fiscal de 25 €
- En cas de perte du passeport, fournir une déclaration de perte (formulaire téléchargeable lors de la prise de rendez-vous)

**Pour les mineurs en garde alternée** fournir un justificatif de domicile des 2 parents + l'original de leur carte d'identité.